

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1905)
Heft: 6

Rubrik: Assemblée générale du 23 novembre 1905, petite salle de l'Institut
Autor: Durand, L.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Assemblée générale du 23 novembre 1905, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

La démission de M^{me} Louise Perrenoud-Jeanneret est acceptée.

M. Jean Sigg, qui est maintenant libre le jeudi, désire rentrer dans la société.

Accepté à l'unanimité, de même que les demandes d'admission de M^{me} Dunand, Louisa, de M^{lles} Cochet, Hélène et Bard Elisa, et de MM. Valencien, Louis, et Weber, Charles.

M. le *Président* répond, au nom du comité, aux questions posées par M. Jules Dubois dans la dernière séance.

1° Il est nécessaire que la Société soit appelée à donner, par un vote, son opinion sur certaines questions. D'ailleurs tout sociétaire a le droit de proposer de soumettre au vote de l'assemblée telle proposition qu'il veut bien présenter.

2° La fonction du secrétaire des assemblées générales est de faire de chaque séance un compte rendu aussi complet et aussi exact que possible. Il va de soi que cela ne dispense pas le bulletinier de prendre de son côté des notes, de même que le président de conserver les textes des propositions présentées et des conclusions mises aux voix.

3° La proposition de faire lire le bulletin en séance, avant de l'imprimer, est impraticable.

Conformément à l'art. 13 des statuts, le bulletinier doit soumettre son travail à la commission de rédaction avant de le livrer à l'impression.

On a renoncé depuis longtemps à lire à chaque séance le compte rendu de la séance précédente fourni par le secrétaire. Le seul *compte rendu authentique*, le seul *procès-verbal* de nos discussions, est à l'heure actuelle le *bulletin*, qui est envoyé à tous les sociétaires et qui peut toujours être l'objet de rectifications à la séance suivante. Faut-il en revenir à faire lire et approuver, en séance, le compte rendu du secrétaire, de manière à lui donner la forme authentique d'un véritable procès-

verbal ? Cette lecture ferait double emploi avec le bulletin et ne pourrait qu'être très ennuyeuse pour ceux qui devraient la faire ou la subir.

Il paraît plutôt indiqué de relater en un procès-verbal absolument succinct, laissant de côté toute argumentation, en un procès-verbal analogue à celui du G^d Conseil, les propositions, les votes, de même que certaines communications du Comité, certaines propositions, observations ou décisions ne devant pas être publiées. Ce procès-verbal squelettique serait lu et approuvé à la séance suivante. Les notes détaillées prises par le secrétaire seraient soumises au comité ; elles resteraient à la disposition des sociétaires pendant l'année courante et seraient détruites au bout de 2 ans par la commission de gestion.

M. *Jules Dubois* se déclare satisfait de ces explications ; il en remercie notre président et souscrit entièrement à ce qui vient d'être dit. Il tient bien que l'on sache qu'il n'a pas eu la pensée de formuler une critique ou une réclamation ; il a simplement voulu provoquer quelques éclaircissements utiles.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part M^{lle} Willy, MM. Naville et Martin Edmond, et dans laquelle le maintien strict du *statu quo* est fortement défendu, l'assemblée accepte à la majorité de faire l'expérience du procès-verbal succinct proposé par le Comité.

A la demande de M. Martin, Edmond, il est décidé que toute proposition devra être remise par écrit au comité, dans la séance même où elle aura été présentée.

2° Les programmes actuels des études secondaires.

M. le prof. *Adrien Naville* déclare que les réflexions et remarques dont il va faire part à l'assemblée sont relatives aux collèges de jeunes gens. Afin de faciliter la discussion, il résumera ses idées dans les thèses suivantes :

I. Les collèges (gymnases, lycées) qui retiennent aujourd'hui les jeunes gens jusqu'à l'âge de 19 ans ne peuvent plus être considérés seulement comme des établissements d'instruction générale et commune. Ils doivent, dans leurs degrés supérieurs, être largement ouverts à la spécialisation des connaissances.

II. La spécialisation des connaissances ne doit faire aucun tort à la culture générale des facultés de l'esprit. Cette cul-

ture générale n'est point liée à un ordre unique d'enseignement ; elle peut être obtenue par des études diverses, et sera d'autant plus sérieuse que, par le fait même de la spécialisation, les études pourront être plus profondes.

III. Les études qui contribuent le plus au développement de l'esprit des adolescents sont d'une part celle des langues et littératures, d'autre part celle des mathématiques. Mais ces études perdent leur valeur de culture si on en étend le programme de telle sorte qu'il faille pour le parcourir aller trop vite. Il importe de bien êtreindre plus que d'embrasser beaucoup. Il n'y a ni joie intellectuelle ni progrès de l'ensemble des facultés pour qui ne comprend pas bien ce qu'il fait et n'arrive pas à dominer la matière dont il s'occupe.

IV. L'étude de la langue et de la littérature grecques, sans être indispensable à la culture de l'esprit, reste toutefois au premier rang. Le génie grec est incomparable. Si l'on peut consentir à ce que le nombre des jeunes gens qui apprennent le grec soit diminué, c'est à la condition que ceux qui l'apprennent en poussent l'étude plus loin et se pénètrent assez du génie grec pour maintenir son influence sur l'esprit moderne.

V. L'étude du latin et de la grammaire conserve une grande valeur d'usage. Elle est une introduction nécessaire à l'étude approfondie du français. Les rudiments du latin devraient être obligatoires pour toutes les sections du collège. Mais la littérature latine ne vaut pas la grecque ; dans les deux degrés supérieurs du collège classique les élèves pourraient être autorisés à renoncer aux heures de latin pour consacrer plus de temps et d'efforts à l'étude grecque. Les conditions d'examen pour cette branche seraient, dans ce cas, notablement plus sévères.

VI. La géographie, les sciences naturelles et physiques occupent dans la section classique un trop grand nombre d'heures et sont enseignées par un trop grand nombre de maîtres différents. Un cours général d'introduction aux sciences vaudrait mieux. Si l'on maintient les programmes actuels, il faut autoriser les élèves de première à renoncer aux leçons de mathématiques, consacrer plus de temps et d'efforts à la physique et à la chimie. Les conditions d'examen pour ces deux branches seraient, dans ce cas, notablement plus sévères.

VII. Le programme de la section classique étant allégé et

assoupli par ces modifications, la section réelle aurait perdu (en partie au moins) sa raison d'être. On pourrait alors examiner la question de son remplacement par une section littéraire moderne où le français, l'allemand et l'italien seraient étudiés à fond sous la direction de maîtres possédant une instruction philologique égale à celle des maîtres de latin et de grec.

VIII. Dans toutes les sections on doit chercher à parer aux inconvénients qu'a l'étude de l'allemand pour le maniement de la langue française. Le français fédéral, voilà l'ennemi. Les élèves doivent lire les auteurs français et apprendre par cœur de beaux morceaux plus qu'ils ne le font maintenant. Les leçons de diction ne devraient pas être séparées de l'enseignement français. — En outre dans les exercices de version des langues étrangères ou anciennes on doit attacher une grande importance au style français. C'est par la version latine que nos pères apprenaient le français et ils le possédaient mieux que nous.

IX. L'enseignement philosophique serait utile surtout dans les sections où on ne le donne pas actuellement. La psychologie devrait être complétée par l'étude de quelques questions morales et la logique par des notions de classification des sciences.

Après la lecture de ces thèses, M. Naville présente oralement des observations dont voici quelques-unes.

Tous ceux qui ont écrit récemment sur la question de l'enseignement secondaire sont d'accord que, surtout dans les degrés supérieurs de la section classique, les programmes sont trop chargés, trop encyclopédiques. Il faut les alléger. Mais le remède proposé par M. Raymond de Girard, à savoir la suppression complète du latin et du grec, ce remède serait pire que le mal. Sans s'arrêter longtemps sur le latin, dont la valeur d'usage pour quiconque veut pouvoir étudier le passé même récent n'est guère contestée, M. Naville montre l'importance toujours actuelle des études grecques. Nous avons encore beaucoup à apprendre de la Grèce, dont le génie pèse peut-être autant dans la balance de l'intelligence que les génies de tous les peuples modernes réunis. La littérature grecque est la plus complète que nous connaissions, c'est une plante magnifique qui a poussé tous ses rameaux et toutes ses fleurs et dont nous pouvons suivre le développement de sa naissance

jusqu'à sa mort. Si les études grecques étaient supprimées, il y aurait après quelques dizaines d'années une nouvelle Renaissance qui les rétablirait. Mais il faut, pour que ces études portent leurs fruits, qu'elles soient poussées plus loin que ce n'est le cas aujourd'hui. Voir les thèses V et VI.

Au sujet des mathématiques, M. Naville expose que pour les élèves de la section classique cette étude n'a presque aucune valeur d'usage. Les avocats et juges, les médecins en général, les pasteurs, les philologues ne se servent pour ainsi dire jamais de la géométrie analytique ou de l'algèbre supérieure. Dans ce domaine, les demi-connaissances, les à peu près ne servent à rien. Des connaissances rigoureuses ne pourraient se maintenir que chez ceux qui, dès la sortie du collège, en feraient un usage pratique constant. — Mais la valeur de culture des mathématiques est très grande, elles donnent à l'esprit de la rigueur et de la portée. Les mathématiques sont la plus belle de toutes les constructions intellectuelles. Seulement il vaudrait mieux étudier à fond ce qu'on en étudie, en sorte que les élèves deviennent vraiment maîtres de leurs connaissances, même s'il fallait pour cela en diminuer le nombre et restreindre le programme.

La France, en 1902, a institué dans les lycées une section moderne : sciences et langues modernes. M. Naville pense que l'idée d'une section littéraire moderne mérite d'être examinée très sérieusement. Avec les rudiments du latin à sa base, cette section pourrait donner aux esprits une culture excellente, pourvu que l'enseignement des langues et littératures modernes fût donné d'après les meilleures méthodes philologiques par des maîtres tout à fait compétents. L'italien rendrait quelques-uns des services que rend le latin. Il ne gâterait pas notre français, comme le gâte, hélas ! l'allemand.

M. Naville croit que MM. J. Dubois et R. de Girard donnent au français une place trop centrale dans leurs plans d'enseignement secondaire. Les élèves devraient l'apprendre à la maison et dans la vie sociale ; ils devraient lire chez eux beaucoup plus qu'ils ne le font (pour cela il faut qu'il y ait moins de leçons). Trop de lectures au collège pourraient laisser aux jeunes gens l'impression que le maître est inutile. Mais il faut les encourager à la lecture personnelle en leur faisant rendre compte de ce qu'ils ont lu, recommencer à leur faire apprendre par cœur des morceaux ayant une véritable valeur, et surveiller

au point de vue du style français leurs versions. Ce dernier point est d'une extrême importance.

Quant à la philosophie, enfin, M. Naville pense que nous devons continuer à tenir le milieu entre le système français et celui de l'Allemagne protestante. En France beaucoup de philosophie, en Allemagne et dans la Suisse allemande réformée point ou presque point. La philosophie proprement dite suppose une base de connaissances et de réflexions que n'ont guère encore les élèves du collège. Toutefois trois heures pour la psychologie et la logique, c'est bien peu. Et surtout ces deux branches devraient être obligatoires dans les sections réelle et technique. On ne comprend pas pourquoi elles ne l'ont pas été jusqu'ici.

M. le *Président* remercie vivement M. le prof. Naville. Il pense que les idées qui viennent de nous être présentées sont trop importantes pour pouvoir être discutées utilement séance tenante ; les personnes qui prendront la parole sont donc priées de bien vouloir rester pour aujourd'hui dans les grandes lignes du sujet. Les thèses de M. Naville seront reprises et discutées après leur publication dans le bulletin.

M. H. *Fehr* remercie à son tour M. le prof. Adr. Naville. Il estime, avec M. le président, qu'il est en effet préférable de se limiter à un premier échange de vues sur l'ensemble des thèses. Les questions relatives aux mathématiques seront reprises en temps utile. Quelques-unes des critiques formulées par le rapporteur tiennent à l'insuffisance de l'organisation de l'enseignement mathématique. Il importe de revoir avec soin les méthodes et les programmes en vue d'une meilleure adaptation aux exigences actuelles de la science et de la vie journalière.

Dans l'examen des thèses de M. Naville, il sera utile de faire certains rapprochements entre notre organisation scolaire et celle de quelques pays voisins. Si nous nous bornons à l'Allemagne, l'Autriche et la France, nous trouvons partout la même division en *deux cycles*, le premier faisant suite à l'enseignement primaire qui est d'une durée normale de 3 ans en Allemagne et en Autriche, de 4 ans en France et de 5 ans à Genève. Le premier cycle de l'enseignement secondaire, qui est de 3 ans chez nous, comporte 4 ans en Autriche et en France, 6 en Allemagne. Le second cycle s'étend sur 4 années en Autriche et à Genève, tandis qu'il n'a que 3 ans en Allemagne et

en France. La correspondance entre les classes est donnée par le tableau suivant, établi d'après l'âge des élèves :

	ALLEMAGNE	AUTRICHE	FRANCE	GENÈVE
Enseignement primaire	3 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Enseignement secondaire	1 ^{er} cycle			
	2 ^{me} cycle			

Si l'on compare les différentes sections au point de vue des langues étrangères obligatoires, on constate que, tandis qu'à GENÈVE le *premier cycle* n'a qu'une section (avec latin et allemand) et le *second cycle* quatre :

- Section classique (avec latin, grec et allemand),
- Section réelle (avec latin, allemand, anglais ou italien),
- Section technique (avec allemand et anglais),
- Section pédagogique (avec allemand);

En FRANCE, le *premier cycle* comprend deux divisions :

A. (avec latin obligatoire, grec facultatif, et langues vivantes),

B. (avec langues vivantes);

et le *second cycle* quatre divisions :

A. Le latin avec le grec et les langues vivantes,

B. Le latin avec une étude plus développée des langues vivantes,

C. Le latin et langues vivantes avec une étude plus complète des sciences,

D. L'étude des langues vivantes unie à celle des sciences, sans cours de latin.

En ALLEMAGNE, il y a trois divisions pour chaque cycle :

A. Gymnasium (avec grec, latin et langues vivantes),

B. Realgymnasium (avec latin et langues vivantes),

C. Oberrealschule (langues vivantes) ;

enfin, en AUTRICHE, il n'y a que deux divisions : le « Gymnasium » et la « Realschule ».

Il n'est pas inutile d'ajouter, qu'en France, les diplômes de bachelier délivrés par les quatre sections sont équivalents et confèrent les mêmes prérogatives.

M. *Claparède* félicite M. Naville d'avoir exposé un projet complet de réforme de notre enseignement secondaire. Mais il regrette qu'il soit resté attaché au dogme de la valeur éducative des langues mortes. Il conteste que le latin ait une valeur d'usage, et déclare qu'il ne lui est jamais arrivé de sa vie de regretter de ne pas savoir le latin (ou plutôt de l'avoir oublié, car il l'a appris jadis), tandis qu'il ne se passe pas de jours où il ne regrette de n'avoir pas cultivé davantage les mathématiques. Même pour les médecins, les mathématiques, auxquelles M. Naville refuse presque une valeur d'usage, seraient d'une utilité bien plus grande que le latin, ne serait-ce que pour pouvoir suivre les progrès de la physiologie, de la chimie. etc.

Que les langues mortes aient une valeur culturelle pour certains esprits, cela est très probable, mais vouloir en faire une panacée pédagogique, c'est là ce que ne justifient que la routine ou des préjugés de classe ou de tradition. A-t-on jamais fait la moindre statistique démontrant la supériorité des hommes ayant cultivé les langues mortes sur ceux, élevés dans des conditions analogues, ayant échappé à leur étude ? A-t-on même montré que les écrivains forts en latin écrivaient mieux le français ? Est-il absolument nécessaire de connaître les origines d'une langue pour la bien savoir ? Les Grecs, dont on vante tant la beauté du style et la pureté de l'expression, étudiaient-ils donc dans leurs écoles de jadis les langues mortes qui jouaient pour le grec le rôle que le latin joue pour le français ? — Ce sont des questions auxquelles il faudrait commencer par répondre, avant d'affirmer la vertu des langues mortes. Il faudrait aussi prouver que par l'étude des langues modernes,

qui, elles, ont sûrement une valeur d'usage, on n'obtiendrait pas des avantages culturels équivalents.

M. Naville nous dit que l'étude de l'allemand nuit au bon parler français. Mais l'affreux charabia dans lequel nos élèves traduisent leurs textes latins ne lui nuit-il pas bien autrement?

Si l'on veut aboutir à une réforme sérieuse, il faut tenir compte des expériences faites et se garder de la suggestion des anciennes formules.

M. Rosier n'a pas de système à proposer, mais il désire prendre la défense de ce qui existe. Nos programmes d'études secondaires sont soumis à certaines conditions qu'il ne faut pas oublier. Par l'institution de la maturité fédérale, avec latin obligatoire, la Confédération s'est donné le droit d'exercer un contrôle sur la préparation des médecins; il en sera bientôt de même pour les juges et avocats. La Commission fédérale de maturité a récemment repoussé un projet tendant à accorder les mêmes droits aux deux directions, scientifique et classique. La section littéraire française n'est pas impossible à créer, mais où conduira-t-elle dans ces conditions?

Si l'on supprime la section réelle, il faudra rendre le grec facultatif dans la section classique. Le grec est d'ailleurs déjà facultatif dans les gymnases de Zurich (où l'on projette de créer une section réelle), Winterthur, Berne, Burgdorf, Porrentruy, Bienne, Lucerne, Zoug, Soleure (dans les classes VI, VII), Schaffhouse, Coire, Schiers, Aarau, Lugano, Lausanne (pour les futurs élèves de l'école d'ingénieurs), Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Genève (par l'existence de la section réelle).

En ce qui concerne la part à faire à la philosophie, M. Rosier partage les idées de M. Naville. Sur ce point, la statistique est assez suggestive. Les gymnases qui ont 5 heures ou plus de philosophie sont ceux de Soleure (5 h.), St-Gall (6 h.), Lugano (6 h.), Lucerne (7 h.), Sion (12 h.), Fribourg (13 h.), Schwytz (13 h.), Einsiedlen (14 h.) et Sarnen (14 h.)

Neuchâtel a 4 heures de philosophie, Lausanne et Genève en ont 3, Schaffhouse et Frauenfeld en ont 2.

Enfin il n'y a qu'une heure de philosophie à Zurich, Winterthur, Berne, Burgdorf, Porrentruy, Zoug, Bâle, Coire, Schiers et Aarau.

M^{lle} Willy attribue la décadence du français au fait que les élèves sont surchargés de travaux à domicile et n'ont aucun

temps à consacrer à la lecture. Elle demande à M. Naville à quel moment l'étude du latin doit être commencée.

M. Naville répond qu'il est d'avis de commencer cette étude au collège inférieur.

M. Roget, qui est appelé ailleurs, ne veut pas quitter la séance sans féliciter et remercier M. Naville et le comité d'avoir appelé notre Société à traiter l'une des plus importantes questions qui puissent se poser dans le domaine de l'instruction publique. Il ne doute pas que ce débat ne porte de bons fruits.

M. Jules Dubois ne pense pas que l'on n'ait qu'à adopter les idées de la commission fédérale de maturité. A l'expérience de cette commission, on doit pouvoir en opposer d'autres, si celles-ci sont reconnues plus près de la réalité.

M. J. Dubois ne veut pas entrer dans la discussion des divers points abordés soit par M. Naville, soit par d'autres orateurs. Il présente simplement quelques observations, en quelque sorte préliminaires de la discussion. 1° La situation actuelle, c'est-à-dire les exigences des lois, programmes ou règlements fédéraux ou cantonaux, ne constitue en aucune façon une présomption favorable ou défavorable en ce qui concerne telle ou telle question particulière ; il s'agit pour nous de l'examiner et de la juger, non pas pour décider si elle a sa raison d'être, et surtout si elle l'a eue, mais pour savoir si l'état de choses actuel est le meilleur auquel nous puissions atteindre. 2° Il serait très important, dans l'examen plus complet qui sera fait des idées énoncées par M. Naville, de déterminer la *valeur relative* des diverses branches par rapport les unes aux autres et de rechercher comment on pourrait donner une sanction réelle à cette différence de valeur. 3° La question, toujours remise sur le tapis, de la valeur des études dites classiques et de celles dites scientifiques n'est nullement résolue par notre organisation actuelle ; la culture littéraire et la culture scientifique sont également nécessaires à la formation véritable et complète, autant qu'on peut parler ainsi dans un tel domaine, de l'esprit. Le choix doit se faire non entre sciences et lettres, mais entre *lettres classiques anciennes* et *lettres classiques modernes* ; dans un cas comme dans l'autre les sciences sont nécessaires. Enfin 4° il n'est pas sans intérêt de remarquer que les gymnases où la philosophie occupe, aujourd'hui, une place relativement importante sont des gymnases catholiques. Encore ici il ne s'agit nullement d'imiter

soit l'Allemagne, soit la France, ou de trouver un juste milieu, mais de rechercher ce qui pourrait le plus et le mieux convenir au développement de notre esprit romand.

M. Naville, répondant brièvement aux objections qui lui ont été présentées, insiste sur la nécessité de ne pas perdre de vue que les hommes ont plus d'importance que les programmes. N'apprenons pas tout à la fois, et s'il est permis de faire ici une citation latine, que ce soit pour rappeler l'excellent principe « *Non multa sed multum.* »

3° Propositions individuelles.

M. Golay informe l'assemblée que les rondes de Jaques Dalcroze viennent d'être répandues en Belgique en musique chiffrée.

Séance levée à 4 h. $\frac{1}{2}$.

Le Bulletinier : L. DURAND.

CONVOCATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 21 décembre 1905, à 2 heures précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Communications du Comité.
- 2° Discussion des thèses de M. le prof. Adrien Naville.
- 3° Propositions individuelles.

N. B. — La bibliothèque sera ouverte à 4 h. $\frac{1}{2}$.
